



N° _____/C.P.M.P.S.S

Nouakchott le انواكشوط

PROCES VERBAL N° 36/CPMPSS/16

SEANCE DU 07/09/2016

Point 1 : Examen de la lettre N°1842 du 07 Septembre 2016 relative au projet de marché par entente directe corrigé conformément aux observations de la CNCMP portant sur l'acquisition du matériel et intrants de dialyse pour le fonctionnement des différents centres d'hémodialyse du pays.

L'an deux mille seize et le Mercredi sept septembre à douze heures, la Commission de Passation désignée s'est réunie à son siège afin d'examiner le point ci-dessus énuméré.

Observations de la Personne Responsable des Marchés ou de son délégué :

Point 1:
Mode de passation : Entente directe
Financement : Budget Etat
Autorité contractante : Ministère de la Santé

- **Examen** de la lettre N°1842 du 07 Septembre 2016 relative au projet de marché par entente directe corrigé conformément aux observations de la CNCMP portant sur l'acquisition du matériel et intrants de dialyse pour le fonctionnement des différents centres d'hémodialyse du pays.

Décision : La Commission approuve ledit projet de marché corrigé conformément aux observations de la CNCMP passé avec Mondiale Service Médicaux pour un montant de Huit cent soixante dix huit millions cinq cent mille Ouguiyas hors taxes (878.500.000 MRO HT) et une durée d'un (1) an renouvelable.

Noms, fonctions et signatures des personnes présentes :

- Abderrahmane Ould Mohamed SIDINE/ Président CPMPSS
- Cheikh Salem TOINSSI/ Membre CPMPSS

- Lalla EL HASSEN/ Membre CPMPSS



- Cheikh Ould SALECK/ Membre CPMPSS



- Sidi Ould Cheikh Naji AWANE



- Ahmedou Ould TOURAD



**Arrêté le procès-verbal
Fait et clos à Nouakchott, le 07 Septembre 2016.**